



RESPONSABILITE CIVILE CHASSE SAISON 2015-2016 (du 01/07/2015 au 30/06/2016)

Obligation d'assurance Responsabilité Civile des chasseurs articles L423-16 à L423-18 du code de l'environnement. Contrat proposé par la régie chasse 59 lors de la validation du permis de chasse

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS
SOUSCRIPTION REPRISE DANS LA PROPOSITION CHASSE 59

Tarif TTC/AN :
20 € par adhérent

RESPONSABILITÉ CIVILE RÉSERVÉE AUX NOUVEAUX CHASSEURS

Permis de chasse obtenu dans l'année
(merci de joindre une photocopie du permis)

Remise 50% - Tarif TTC/AN :
10 € par adhérent

RESPONSABILITÉ CIVILE :

Du fait d'accidents survenus pendant la chasse ou à l'occasion de celle-ci, y compris

- la responsabilité civile pour les chiens en action de chasse,
- la responsabilité civile en qualité d'accompagnateur au sens du décret 2001-812 du 7.09.2001
- la responsabilité civile de la venaison à titre gratuit dans les deux jours suivant la journée de chasse.

Les salariés occasionnels de l'adhérent, porte-carniers, et rabatteurs, sont considérés comme tiers.

GARANTIE PAR ANNÉE D'ASSURANCE

- DOMMAGES CORPORELS illimités sous réserve de la limite sur dommages exceptionnels fixée à 4 600 000 € par sinistre quelque soit le nombre de victimes.
- DOMMAGES MATÉRIELS et IMMATERIELS CONSÉCUTIFS, jusqu'à concurrence de 1500 000 €, y compris Responsabilité Civile Incendie.
- RECOURS- DÉFENSE à concurrence de 100 000 €.

VOUS ÊTES MEMBRE D'UNE SOCIÉTÉ DE CHASSE : si plus de 50 % des membres ont souscrit à la police 7931075J avec ADH, nous accordons la Responsabilité Civile Organisateur de chasses gratuitement (dommages corporels uniquement). La garantie est alors acquise d'office sans délivrance d'une attestation spécifique.

Conditions générales CA3J22B disponibles en téléchargement sur www.chasse-assurances.com

Contrat souscrit sous le numéro 7931075J auprès de : GENERALI ASSURANCES, 7 BLD HAUSSMANN 75456 PARIS CEDEX 09 RCS PARIS 55062663.

Société anonyme d'assurance au capital de 53193775 € entièrement reversé, Entreprise régie par le code des assurances.

ADH (Assurances Descamps d'Haussy)

1 RUE DES PROMENADES CS 20144 - 59564 LA MADELEINE

Tél 03 20 33 09 33 | Fax 03 20 15 50 71 | E-mail jlmuykens@adh-segia.fr | www.adh-segia.fr | reclamations@adh-segia.fr

Assurances Descamps d'Haussy SARL au capital de 480 000€ Agents généraux et Courtiers d'assurances RC LILLE N°58B 449 Siren 458 504 495

N° Immatriculation ORIAS 07 000 556 et 07 014 336 www.orias.fr. Exerce sous le contrôle de l'ACPR 61 rue TAITBOUT 75009 PARIS www.acpr.banque-france.fr

LES GARANTIES EN OPTION

Conditions de souscription : être titulaire d'un contrat Responsabilité Civile Chasse validé auprès de la régie Chasse 59

DOMMAGES CAUSÉS AU CHIEN DE L'ASSURÉ EN ACTION DE CHASSE *	MONTANT DES COTISATIONS	RESPONSABILITÉ CIVILE GARDE CHASSE PARTICULIER BÉNÉVOLE	MONTANT DES COTISATIONS
<p>GARANTIE PETITS GIBIERS (lièvre, lapin, perdrix, faisán, caille, bécasse, renard) Pour que la garantie soit acquise, nous fournir obligatoirement : N° de tatouage, nom et date de naissance du chien</p> <p><input type="checkbox"/> D1 Chien sans pédigré : Capital Mort 500€ / Frais vétérinaires 160 € sans franchise** N°tatouage : Nom : Né le :/...../.....</p> <p><input type="checkbox"/> D2 Chien avec pédigré : Capital Mort 800€ / Frais vétérinaires 160 € sans franchise** N°tatouage : Nom : Né le :/...../.....</p>	<p>28 € par chien</p> <p>38 € par chien</p>	<p><input type="checkbox"/> Cette extension a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue par le garde chasse particulier à raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés au tiers (y compris le donneur d'ordre) dans le cadre de son activité de garde chasse particulier bénévole.</p> <p>Activité du garde chasse bénévole : Surveillance du territoire de la société de chasse ou de la personne physique qui lui a donné cette fonction; Rabatteur, piéteur, menus travaux d'entretien; Certaines fonctions de police judiciaires.</p> <p>Exclusion du garde chasse bénévole: Les gardes rémunérés et les techniciens de l'environnement ou agent technique de l'environnement appartenant à l'office national de la chasse et de la faune sauvage.</p>	<p>3 €</p>
<p>GARANTIE GROS GIBIERS (sanglier, chevreuil, cerf, daim, mouflon) Pour que la garantie soit acquise, nous fournir obligatoirement : N° de tatouage, nom et date de naissance du chien</p> <p><input type="checkbox"/> D3 Chien avec ou sans pédigré : Capital Mort 500€ / Frais vétérinaires 160 € sans franchise** N°tatouage : Nom : Né le :/...../.....</p>	<p>68 € par chien</p>		
<p>GARANTIES : La garantie ne s'exerce que dans les trois cas limitativement énumérés ci-après et sous réserve que le dommage survienne en action de chasse, parc entraînement exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coup de feu tiré par un autre chasseur que le propriétaire ou sa famille • Blessures causées par un animal sauvage ou une morsure de vipère • Blessures causées par un train ou un véhicule terrestre à moteur dont l'assuré n'est ni propriétaire, ni gardien, ni usagé <p>* Agés de 9 mois à moins de 10 ans et appartenant au chasseur ayant souscrit la Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers chez ADH ** Par sinistre avec un maximum de 3 sinistres par année d'adhésion et par chien. Si plus d'un chien merci de joindre une annexe (avec N° tatouage, nom et date de naissance)</p>			

LE RISQUE INDIVIDUEL (garantie facultative conseillée)	MONTANT DES COTISATIONS
<p>C'est-à-dire tous accidents corporels dont je serais moi-même victime, éclatement du fusil, blessure par inconnu ou par une personne insolvable pendant la chasse ou à l'occasion de celle-ci.</p> <p>GARANTIE PAR SINISTRE : Option au choix</p> <p><input type="checkbox"/> B1 10 000 € en cas de décès 10 000 € en cas d'incapacité permanente totale (réductible selon le degré d'invalidité)</p>	<p>5 €</p>
<p><input type="checkbox"/> B2 20 000 € en cas de décès 100 000 € en cas d'incapacité permanente totale (réductible selon le degré d'invalidité)</p>	<p>15 €</p>

RESPONSABILITÉ CIVILE DU PROPRIÉTAIRE DE CHIEN DE CHASSE	MONTANT DES COTISATIONS
<p>En toutes circonstances et par chien vis-à-vis des tiers (nous fournir obligatoirement nom et n° de tatouage)</p> <p><input type="checkbox"/> GARANTIE PAR ANNEE D'ASSURANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages Corporels : 6 100 000 € • Dommages Matériels : 460 000 € 	<p>10 € par chien</p>

ATTESTATION BILINGUE POUR LA BELGIQUE	MONTANT DES COTISATIONS
<p><input type="checkbox"/></p>	<p>3,5 €</p>

Pour les **GARANTIES CHOISIES** merci de libeller votre chèque à l'ordre d'ADH (1 rue des promenades - CS 20144 - 59564 La Madeleine) en nous rappelant vos coordonnées ou de souscrire en ligne sur www.chasse-assurances.com :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail : Téléphone :

TOTAL À RÉGLER	€
<p><input type="checkbox"/> Responsabilité Civile déjà souscrite auprès de la FDC 59 (cocher la case et ne pas régler les 20 € correspondant)</p>	
<p>SIGNATURE</p>	